

Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



Compte rendu de la 1^{re} réunion du conseil d'établissement

Mercredi 2 octobre 2019
19 h
Salon du personnel

Sont présents :

Monsieur Julien Royer	Représentant des parents
Madame Caroline Gagnon	Représentante des parents
Monsieur Jean-Philippe Ménard	Représentant des parents
Monsieur Joëlle Perreault-Chabot	Représentante des parents
Monsieur Mélanie Careau	Représentante des parents
Madame Marlène Barras	Enseignante
Madame Dominic Desnoyers	Enseignant
Madame Justine Tremblay	Personnel professionnel
Madame Sonia Simard	Personnel de soutien
Monsieur Alain Gagnon	Directeur

Sont absents :

Madame Nathalie Bussièrès	Service de garde
---------------------------	------------------

1. Ouverture de l'assemblée

Conformément à l'article 57 de la LIP, monsieur le directeur présidera aux délibérations du conseil d'établissement jusqu'au choix d'une personne pour en présider les travaux.

Mot de bienvenue et vérification de quorum

M. Alain Gagnon souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la liste des présences qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.

Présentation des membres et la durée du mandat de chacun

M. Alain Gagnon demande aux personnes présentes de se présenter et nous informe de la durée du mandat des parents présents.

M. Gagnon nous mentionne que l'heure de la levée des assemblées ne devrait pas dépasser 21 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

En l'absence d'un président, le directeur a élaboré un projet d'ordre du jour et celui-ci a été préalablement communiqué aux membres.

Mme Careau propose l'adoption de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 19/20 - 01

Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



3. Adoption du compte rendu de la réunion du 13 juin 2019

Mme Barras propose l'adoption du compte rendu : adopté à l'unanimité.

Résolution CE 19/20 - 02

4. Suivi au procès-verbal du 13 juin 2019

- L'école fournira des mouchoirs et des écouteurs aux élèves au besoin et ces items seront retirés des listes de matériel scolaire.
- Pour le projet des élèves de 5^e année, les élèves semblent avoir apprécié l'expérience. Mme Careau souligne qu'effectivement, les activités ont été motivantes pour les élèves. Mme Gagnon se demande quels sont les projets qui ont été vécus par les élèves. M. Gagnon nous parle des projets d'informatique (OCTET, programmation), de sport (course, mont Wright) et d'arts. Il serait intéressant de faire une liste des projets qui seront faits cette année.

5. Droit de parole au public (10 minutes)

M. Gagnon explique les normes concernant le rôle des membres du public.

6. Élection au poste de président (e) et du substitut à la présidence

M. Alain Gagnon préside l'élection.

M. Royer et M. Gagnon expliquent le rôle d'un président. Le président a le droit de trancher lors d'un vote égal et travaille en concertation avec l'équipe du CÉ. Considérant que l'article 56 de la LIP stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire, on procède à l'élection du poste de président. Mme Gagnon se propose pour assumer la présidence et elle est élue par acclamation.

Résolution 028 - CE 19/20 - 03

Aussi, il a été adopté en 2013-2014, dans les règles de régie interne, la nomination d'un remplaçant en cas d'absence du président. Mme Careau se propose pour assumer cette fonction et elle est élue par acclamation substitut au président du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque pour l'année scolaire 2019-2020.

Résolution 028 - CE 19/20 - 04

7. Élection au poste de secrétaire

M. Alain Gagnon propose Justine Tremblay comme secrétaire. Il est résolu à l'unanimité de choisir Mme Justine Tremblay comme secrétaire du conseil d'établissement de l'école de la Mosaïque pour l'année scolaire 2018-2019.

Résolution 028 - CE 19/20 - 05

8. Participation du commissaire

M. Gagnon clarifie le rôle du commissaire. Le commissaire est une personne ressource dans notre milieu. Le CÉ accueillera volontiers la commissaire aux rencontres lorsque des sujets la concerneront.

Résolution 028 - CE 19/20 - 06

9. Nomination des membres de la communauté





M. Alain Gagnon clarifie le rôle des membres de la communauté, qui est de faire le lien entre l'école et la communauté. M. Gagnon nous propose de relancer Mme Marie-Josée qui était venue à quelques réunions l'an passé.

10. Dénonciation d'intérêts des membres

M. Julien Royer et M. Gagnon expliquent aux membres le formulaire de dénonciation d'intérêt comme le prescrit l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*. Si en cours d'année, un membre du conseil d'établissement est en conflit d'intérêts, il est de son devoir d'aviser le Président. Un document est complété si la situation se présente.

11. Établissement du calendrier des rencontres du CÉ pour 2019-2020

Après discussion, les membres choisissent de tenir les réunions les mardis.

M. Alain Gagnon propose des dates pour les rencontres : 2 octobre, 19 novembre, 12 décembre, 21 janvier, 25 février, 24 mars, 21 avril, 26 mai et 11 juin. Toutes les rencontres auront lieu à 19 h, à l'exception de celles du 14 décembre et du 14 juin qui se tiendront à 18 h 30. Le calendrier est adopté à l'unanimité.

Également, les dates des séances du CÉ seront communiquées dans le Messenger et sur le site Internet de l'école.

Résolution 028 - CE 19/20 - 07

12. Adoption des règles de régie interne

M. Gagnon présente les règles de régie interne et précise quelques points, ainsi que les changements qui ont été faits l'an passé. Les membres parents doivent avertir la secrétaire lorsqu'ils s'absentent afin de pouvoir prévenir les substituts.

M. Gagnon explique brièvement la différence entre adopter et approuver et nomme les documents concernés par cette application.

M. Gagnon revient sur la notion de point d'ordre, l'heure de fin des rencontres et la façon de s'adresser au président.

Mme Julien Royer propose l'adoption des *Règles de régie interne* présentées : adoptées par les membres à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 19/20 - 08

13. Validation des renseignements personnels

Les membres valident le document et corrigent leurs renseignements personnels. M. Gagnon nous enverra le document avec les corrections.

14. Trésorerie : Budget de fonctionnement du CÉ pour l'année 2019-2020

M. Royer nous explique l'utilité du budget et les façons que ce budget peut être dépensé.

M. Gagnon nous informe que l'année 2018-2019 s'est terminée avec un surplus de 2 038 \$. Considérant que la commission scolaire a fait connaître au conseil d'établissement le montant qui lui est alloué pour son fonctionnement (855 \$ pour l'année 2019-2020), le budget du conseil d'établissement est donc de 2 893 \$ pour cette année. Plus tard, au cours de l'année, le CE pourra envisager de remettre une partie de cette somme pour des projets offerts à l'école.

M. Royer donne quelques exemples de l'utilisation du budget dans les années passées.

M. Dominic Desnoyers propose l'adoption du budget tel que présenté : adopté à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 19/20 - 09

15. Sorties éducatives 2019-2020

M. Gagnon informe les parents des développements au niveau du gouvernement. Il mentionne que l'école reçoit un montant de 24 149 \$ pour les sorties scolaires (environ 78 \$ par élève). M. Gagnon a réservé une partie de cette somme pour les activités qui se dérouleront à l'école (4 000 \$), donc il resterait environ 68\$ par élève. Il y a 2 types de sorties qui peuvent être proposées (école inspirante et sorties culturelles). Il demande l'opinion des parents concernant les frais qui pourraient être facturés pour les sorties supplémentaires (ex. : camp, voyage, etc.). Dans ce cas, les parents seraient consultés pour sonder leur intérêt.

Mme Careau pense que les projets spéciaux pourraient être apportés au CE et qu'ils seront étudiés au cas par cas. M. Royer est d'accord avec cette proposition.

M. Gagnon se demande si les enseignants d'un même niveau peuvent faire des sorties différentes.

M. Perreault-Chabot n'y voit pas d'inconvénient. Mme Gagnon, quant à elle, souligne qu'avec des jumelles qui ne sont pas dans la même classe, cela crée des déceptions. M. Royer trouve aussi que cela peut être difficile pour la classe qui ne fera pas de sortie. On souligne aussi que ça dépend de l'ampleur des sorties.

M. Gagnon nous détaillera les sorties qui seront faites cette année lors de la prochaine réunion.

Mme Marlène propose d'adopter la proposition que les projets de sorties qui dépassent le montant alloué seront présentés au CE et étudiés au cas par cas. Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 19/20 10

16. Voyage à Niagara Falls pour les élèves de 6^e année

Les parents des élèves de 6^e année ont voté en faveur à 95 % pour le voyage de fin d'année à Niagara Falls. M. Gagnon nous explique en quoi consistent le voyage et le choix de la destination. Le coût sera environ 450\$ par élève. Les élèves auront la possibilité de faire une ou deux campagnes de financement. Si certains élèves ont des difficultés à payer, de l'aide pourrait être apportée.

M. Julien Royer propose d'accepter le projet de voyage de fin d'année en 6^e année. Adopté à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 19/20 11

17. Campagne de financement au Service de garde.

Réunion du conseil d'établissement

Procès-verbal



M. Gagnon nous explique le projet entrepreneurial qui aurait encore lieu cette année. Cela consiste à produire différentes créations (ex. chocolat, cartes de souhaits, etc.) que les élèves vendent à la porte du service de garde le soir. Cela motive grandement les élèves et développe leur côté entrepreneurial. Avec l'argent amassé, les élèves se payent une sortie.

M. Jean-Philippe Ménard propose l'approbation de ce projet. Il est approuvé à l'unanimité.

Résolution 028 - CE 19/20 12

18. Comité participatif des parents (CPP)

À propos du recrutement des parents bénévoles, Mme Perreault-Chabot mentionne qu'il est important de proposer les activités d'avance afin que les parents puissent ajuster leur horaire pour pouvoir être présents.

Résolution 028 - CE 19/20 13

Points fixes

19. Parole à la technicienne du service de garde

Mme Nathalie Bussières n'est pas présente.

20. Parole au commissaire

La commissaire n'est pas présente.

21. Parole à la représentante de la communauté

Aucun représentant de la communauté n'est présent.

22. Parole au représentant du Comité de parents

M. Gagnon nous informe que le représentant devrait être élu à l'assemblée générale de parents. Aucun parent n'a manifesté son intérêt lors de l'assemblée.

Points d'informations

23. Informations de la direction et du personnel de l'école

Rien à signaler.

24. Adoption de la levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, sur proposition de Marlène Barras, il est résolu de lever la séance ordinaire à 19 h 59.

Résolution 028 - CE 19/20 - 14

Alain Gagnon
Directeur

Caroline Gagnon
Présidente

